



# Comment le Parc fonctionne ?

*Pour mener à bien son projet de territoire, le Parc s'organise autour de plusieurs instances regroupant les collectivités membres. Il s'appuie également sur une équipe technique chargée de la mise en œuvre des actions.*

## **DES COLLECTIVITÉS INVESTIES DANS LA GESTION DU PARC**

Le Parc naturel régional est géré par un syndicat mixte ouvert. Il s'agit d'un établissement public dont la vocation est la mise en œuvre de la charte du Parc, c'est-à-dire le projet de territoire approuvé par les collectivités membres. Celles-ci sont composées actuellement des régions Pays de la Loire et Centre-Val de Loire, des départements du Maine-et-Loire et de l'Indre-et-Loire, des communautés de communes et d'agglomération, des communes et des villes-portes.

La gestion du Parc est assurée par plusieurs instances :

- **Le Comité syndical** compte 188 membres. Il est l'organe délibérant du Parc. Il vote le budget et l'ensemble des actions menées par le Parc et son équipe. Chaque collectivité membre du Parc désigne un délégué et un suppléant pour la représenter au sein du comité syndical.
- **Le Bureau** composé de 26 élus. Ses membres sont élus par le Comité syndical. Il traite les dossiers courants, examine le budget et les programmes d'actions. Il se réunit environ tous les deux/trois mois.

Le Parc a mis en place des **commissions de travail** qui donnent un avis consultatif sur les thèmes qu'elles traitent. Composées d'élus, d'ambassadeurs, d'associations ou de professionnels, elles participent à la réflexion menée par le Parc et à la définition du programme d'actions.

Le **Conseil Scientifique et Prospectif du Parc** regroupe des experts et des chercheurs d'université sur des thèmes aussi divers que l'aménagement du territoire, la biodiversité ou l'adaptation au changement climatique.

---

## **LES MEMBRES DU BUREAU DU PARC**

---

**Présidente : Madame Sophie TUBIANA**

Vice-Président(e)s : Mmes Gaëlle LAHOREAU, Valérie GERVES et MM. Roland MARION, Didier ROUSSEAU et Benoît BARANGER.

## **Représentants Région Centre-Val de Loire**

Madame Christine FAUQUET  
Madame Temanuata GIRARD  
Madame Gaëlle LAHOREAU  
Madame Ambre LOUISIN  
Monsieur Pierre-Alain ROIRON

## **Représentants Région Pays de la Loire**

Madame Sylvie BEILLARD  
Monsieur Roland MARION  
Monsieur Christophe POT  
Madame Elsa RICHARD  
Monsieur Eric TOURON

## **Représentants Département d'Indre-et-Loire**

Madame Valérie GERVES  
Monsieur François LAFOURCADE

## **Représentants Département de Maine-et-Loire**

Madame Brigitte GUGLIELMI  
Monsieur Didier ROUSSEAU

## **Représentants communes et EPCI d'Indre-et-Loire**

Monsieur Benoit BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire  
Monsieur Jean-Marie GENNETEAU, l'Ile-Bouchard  
Madame Sophie LAGREE, C.C. Chinon Vienne et Loire  
Madame Nathalie PONTROUÉ, Cruzilles  
Madame Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse  
Madame Alice WANNERROY, Tours métropole

## **Représentants communes et EPCI de Maine-et-Loire**

Madame Roselyne BIENVENU, Angers Loire Métropole  
Monsieur Didier GUILLAUME, C. Agglomération Saumur Val de Loire  
Monsieur Paul OPREA, Loire-Authion  
Monsieur Jackie PASSET, La Ménitré  
Monsieur Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye  
Madame Sophie TUBIANA, C. Agglomération Saumur Val de Loire

# MEMBRES DU BUREAU

OCTOBRE 2021



## L'ÉQUIPE DU PARC

Pour mener à bien les projets, le Parc s'appuie sur une équipe technique composée de 28 agents. Ceux-ci sont basés à Montsoreau, au siège administratif, au bureau de la biodiversité et des paysages et à la Maison du Parc. L'équipe se compose d'agents techniques, administratifs et de chargés de mission.

Tous les ans, des volontaires en service civique et des stagiaires viennent ponctuellement l'assister.

## UNE ACTION GUIDÉE PAR LA CHARTE








La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour

son territoire. Son élaboration fait l'objet d'une concertation auprès des habitants, associations, socio-professionnels... Après avoir été soumise à enquête publique, elle est approuvée par les collectivités membres.

Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre.

Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Elle est valable 15 ans.

## À TÉLÉCHARGER

<b>PDF</b>	STATUTS DE LA CHARTE 2008-2020 - 147.83 KO	
<b>PDF</b>	RÉSUMÉ DE CHARTE 2008-2020 - 5.7 MO	
<b>PDF</b>	RAPPORT DE CHARTE 2008 - 2020 - 1.9 MO	
<b>PDF</b>	NOTICE PLAN DE CHARTE 2008 - 2020 - 4.44 MO	
<b>PDF</b>	ANNEXES.PDF - 1.56 MO	
<b>PDF</b>	DIAGNOSTIC_0.PDF - 8.41 MO	
<b>PDF</b>	PLAN-DE-PARC.PDF - 16.66 MO	

# Vous aimerez aussi



## Recueil des actes administratifs

Le Parc vous propose de retrouver ici : les comptes-rendus et délibérations prises par le Comité syndical du syndicat mixte de gestion et par le...

[Lire la suite +](#)

---



## Les missions

La première mission du Parc est de préserver un patrimoine exceptionnel. Il valorise ses richesses, tant auprès des habitants que des touristes. S...

[Lire la suite +](#)

---



## Les communes du Parc

Créé en 1996, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine regroupe 116 communes engagées autour d'un projet fort de préservation des patrimoines et...

[Lire la suite +](#)

---